



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE
 Direction Départementale des Territoires et de la Mer
 Service Urbanisme
 Pôle Risques
 28, rue Antoine Zaccari
 13512 Marseille Cedex 3
 0491 900000

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Climat
 Provence-Alpes-Côte d'Azur
 Service Prévention des Risques
 Unité Centrale Industrie et Mines
 14 rue Dalmat
 05 10248
 13512 Marseille cedex 3

Source : SCAR 950258-0104
 03/09/2024
 DUPP 2023
 CREAL PACA / REDERIS 2018-2020
 DDM 13, 2022

Approuvé par arrêté préfectoral le 18 avril 2023

COMMUNE DE FUYEAU

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES MINIERES (lignite)

2 - PLAN DE ZONAGE REGLEMENTAIRE PLANCHE 2 AU 1/2500°

Echelle 1/2500
Format A0

Légende des alics

ALEAS MINIERES (lignite)

Alics Affaissement en zone Rouge et Violet

○ A: moyen (cassant)
 ○ B: en fonction de niveau, faible intensité très limitée et faible

Alics Affaissement en zone Rouge et Violet

○ C: faible intensité modérée (H<0,50m)
 ○ D: moyen intensité élevée (H<3m)

Puits traités par bouchon autoportant

○ E: périmètres de protection

Alics Effondrement localisé lié aux travaux souterrains

○ F: faible

Alics Tassement (dépôts de surface)

○ G: faible

Alics Glissement (dépôts de surface)

○ H: faible

Alics Echauffement

○ I: faible
 ○ J: moyen
 ○ K: fort

Alics Inondation

○ L: faible

ENJEUX

■ bûles
 ■ terrains de sport

Remarques sur les légendes

La présence d'**alic effondrement localisé lié aux ouvrages débouchant au jour** se traduisant systématiquement par une zone Vi (Violet), les symboles relatifs à cet alic (O moyen, O) n'apparaissent donc pas sur la légende des alics ci-contre.

Les zones d'**alic affaissement à caractère souple** sont représentées par des cercles de couleur noire et celles à **caractère cassant** par des cercles de couleur rouge, conformément à la légende des alics, uniquement pour les zones Rouge ou Violet.

D'une manière générale, pour connaître le niveau d'**alic affaissement à caractère souple** (O: faible intensité très limitée, a: faible), il faut se reporter à la carte 4-1.a des alics miniers.

Légende du zonage

Les alics A, «O», P, F et H (voir légende des alics ci-dessus pour connaître la correspondance entre cette nomenclature et les alics) génèrent des zones constructibles suivant la méthodologie exposée dans le tableau ci-dessous.

Alics miniers	Enjeux	
	Zone urbanisée	Zone non urbanisée
Affaissement localisé lié aux ouvrages débouchant au jour, quel que soit le niveau d'aléa (Faible O et Moyen O) ou périmètres de protection autour des puits traités par bouchon autoportant P	V _i	V _i
Affaissement localisé lié aux ouvrages débouchant au jour, quel que soit le niveau d'aléa (Faible O et Moyen O) et en dehors des périmètres de protection autour des puits traités par bouchon autoportant P	R	R

Les alics «a, e, e, j, g, f et V I (voir légende des alics ci-dessus pour connaître la correspondance entre cette nomenclature et les alics) engendrent des zones Bleu, Maron ou Vert suivant la méthodologie exposée dans le tableau ci-dessous.

Alics miniers	Enjeux	
	Zone urbanisée	Zone non urbanisée
Affaissement (souple) Faible intensité très limitée O	V _e	V _e
Sans alic affaissement mais en présence d'aléa(s) e, g, f etou j	B1	M1
Affaissement (souple) Faible intensité très limitée O en présence d'aléa(s) e, g, f etou j, j	B2	M2
Affaissement (souple) Faible a en présence éventuelle d'aléa(s) e, f etou j		

